

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 9 mars 2026

DELIBERATION N°2026/09

Date de convocation : 20 février 2026

Président : Philippe TISSOT

Membres présents à la séance : Laetitia JOUSSE, Aurélie GUTTIEREZ, Marie-Agnès MUGNIER, Elisabeth JASSERAND, Delphine ORFEVRE, Philippe TISSOT, Benoit DUVAL, Laurent DELEEST.

Personnes excusées : Danielle TERTIAN

OBJET : ADHESION A L'UNCCAS ET L'UDCCAS

Le conseil d'administration du CCAS de la commune a été saisi du renouvellement d'adhésion à l'UDCCAS du Rhône (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale).

Cette adhésion permet d'avoir accès à l'information juridique, la réglementation, les formations au sein des CCAS au niveau départemental.

Le montant de l'adhésion à l'UDCCAS pour 2026 est de 20,00 €.

Le conseil administratif, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion à l'UDCCAS du Rhône

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Président du CCAS

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le

